



COVID 19
COMPTE-RENDU
Réunion du 17 mars 2020

Au cours de son allocution du 16 mars 2020, le Président de la République a annoncé le renforcement des précautions qui doivent s'imposer à tous afin d'éviter au maximum la propagation de l'épidémie de COVID19,

Pour la Mairie, cela se traduira dès ce jour par la fermeture des services sauf ceux concernés par l'urgence ou la nécessité de continuité de service,

Généralités :

En préambule, Monsieur le Maire a rappelé à l'ensemble du personnel que ces fermetures ne sont en aucun cas d'une période de vacances : « *vous êtes ainsi susceptibles d'être réquisitionnés en cas de nécessité de service, et ce pendant les heures habituellement travaillées.* » a-t-il rappelé.

Dans le cas où le conjoint d'un agent est une personne à risque (maladie grave), cet agent doit prévenir la DRH au 03.27.75.70.04, ce dernier ne pouvant pas être réquisitionné.

Service Police Municipale :

La Police Municipale jouera principalement un rôle d'aide à la population en cette période de confinement, tout en rassurant la population.

Les horaires resteront inchangés.

Le stagiaire du CNFPT doit reporter sa période de stage, la situation étant exceptionnelle.

Seule Kelly restera à l'accueil de la Police Municipale. Elle sera en liaison avec les deux véhicules de patrouille via la radio. Pour rappel, une seule personne devra être affectée par véhicule afin de prévenir tout risque inutile et devra attendre ses coéquipiers en cas d'intervention.

Service État-Civil :

Le service État-Civil sera assuré par équipe de deux agents et par demi-journée.

Changement d'horaires : lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 14h00 à 17h00.

Le samedi sera exclusivement ouvert sur rendez-vous pour le personnel soignant et une ligne téléphonique sera à leur disposition.

La porte du Service État-Civil sera fermée. L'usagé devra ainsi s'annoncer à la porte en exposant les raisons de sa venue, et sera invité à se laver les mains avant d'entrer dans le service. Seules les urgences seront traitées en priorité par le service (décès ou naissance).

La cabine d'accueil dédiée aux cartes d'identité et passeports est fermée, les rendez-vous ayant tous été reportés.

Le Service État-Civil s'est proposé d'assurer l'accueil téléphonique du standard.

Service Scolaire :

Les écoles sont fermées, cependant, **comme le Président de la République l'a rappelé lors de son allocution du lundi 16 mars 2020, nous sommes dans le devoir d'accueillir les enfants du personnel soignant afin qu'ils travaillent sereinement. « Ils ont des droits sur nous ».**

Aussi, les enfants du personnel soignant seront regroupés et accueillis à partir du mercredi 18 mars 2020 dans les locaux du Centre-Aéré jusqu'à nouvel ordre. Un micro-ondes sera mis à disposition afin que les repas des enfants concernés, fournis par leurs parents, puissent être réchauffés par le personnel encadrant (5 à 8 enfants maximum par groupe).

Portage de repas à domicile :

Les 17 personnes en repas aléatoires devront s'inscrire à la semaine. Si tel n'est pas le cas, ils ne pourront pas bénéficier de ce service. Ces personnes seront contactées par téléphone pour les prévenir. Les paiements des prestations de portage de repas à domicile restent en attente, le Trésor Public étant fermé.

Service Pompes Funèbres :

Les cérémonies funéraires ne se déroulent plus au crématorium. Aussi, le Service Pompes Funèbres propose d'effectuer les cérémonies au cimetière en respectant les gestes barrières.

Les Églises restent compétentes pour les cérémonies religieuses.

Trois salons funéraires sont disponibles : les visites seront donc limitées à 5 personnes maximum à la fois pendant une plage horaire fixe d'une durée d'une heure.

Le Service Pompes Funèbres affichera les consignes sanitaires pour rappel à destination des familles.

Il sera fourni aux agents du Service Pompes Funèbres les masques, les gants et les lingettes nettoyantes nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

Services Techniques :

Les pelouses seront tondues une fois tous les 10 à 15 jours par les agents du Service Jardin, et ce par roulement. Les déchets verts des tontes seront déposés si nécessaire dans l'ancienne déchèterie de la Ville de Caudry.

Les massifs fleuris sont exclus de l'entretien des espaces verts, sachant que le renouvellement du label « Villes fleuries » devait s'effectuer cette année.

Le nettoyage du marché hebdomadaire de la Place sera assuré par le Service Voirie, et ce par roulement également. Seul le marché alimentaire reste autorisé et sera dispersé pour respecter la distance minimale recommandée.

L'astreinte technique pour les bâtiments est maintenue : elle gèrera un contrôle journalier des écoles, de la bibliothèque, des ateliers culturels, des salles de sports, et du musée (dégât des eaux, effractions, détériorations éventuelles...) Il est précisé que le Pôle Culturel est géré par le régisseur Pierre GRASSART. Durant cette période, les chauffages et l'eau sont coupés là où c'est possible.

Service Ressources Humaines :

Amélie GABET s'occupera de transmettre aux agents les justificatifs permanents de travail.

Les attestations de déplacement dérogatoires pourront être manuscrites.

Les Services Marchés Publics, Techniques et Comptabilité travailleront en collaboration dans le cadre de la gestion des bons de commande. Ces services travailleront exclusivement en télétravail.

Dominique FAUQUEMBERGUE scannera les bons de commande pour le compte des agents de sa Direction.

Cabinet :

Les agents du Cabinet sont en télétravail, sauf Delphine, pour l'instant, pour laquelle il est nécessaire de fournir le matériel informatique adéquat.

Musée :

Les agents du Musée sont en télétravail, et ont hiérarchisé leurs tâches.

Service Communication :

Anne DHOLLANDE doit bénéficier du télétravail.

Service Entretien :

Seul l'entretien des locaux du rez-de-chaussée de la mairie est maintenu.

Le nettoyage des locaux du Service Pompes Funèbres sera effectué en fonction des besoins de ce dernier tels que les heures de visite. A cet effet, ce dernier devra se rapprocher du Service Entretien.

Cohésion sociale :

Stéphane DRON télétravaille, mais effectuera un passage régulier dans les locaux.

CCAS :

L'accueil physique est restreint. Les bénéficiaires doivent appeler pour se rendre au CCAS afin que seul l'agent concerné par la demande du bénéficiaire puisse l'accueillir en respectant les consignes sanitaires.

Concernant les demandes d'aides financières urgentes, Frédéric DUMESNIL a fait part de ses difficultés pour les traiter les plus rapidement possible. En effet, à ce jour, seule la Trésorerie peut verser aux bénéficiaires leur aide financière, or, cette dernière a fermé ses locaux.

A l'issue de la réunion, une procédure a été arrêtée en accord avec Monsieur le Sous-Préfet : une subvention sera versée à l'association La Croix Rouge. Celle-ci après accord de la commission d'attribution pourra versée l'aide en numéraire à son bénéficiaire.

L'accueil téléphonique doit être privilégié.

Pour l'avenir, il devra être envisagé la mise en place des chèques-services.

Trait d'Union :

Un renfort du personnel d'entretien des locaux est nécessaire au vu de la situation actuelle. Il existe également un problème de sur-occupation des résidents de plus en plus nombreux en cette période de crise.

Madame la Directrice est invitée à contacter la DDCS qui sera à même de répondre à ses interrogations.

Service Informatique :

Le Service Informatique devra prioriser ses tâches au regard de leur surcharge de travail pour notamment la mise en œuvre du télétravail des agents concernés.

Le Service Informatique, en collaboration avec le Cabinet, doit créer une rubrique « COVID-19 » sur le site internet de la Ville de Caudry expliquant l'organisation exceptionnelle des différents services .

Installation du Conseil Municipal :

Selon le Ministre de l'Intérieur, le Conseil Municipal peut à ce jour être installé pour la fin de la semaine. Toutefois, le lieu de la séance d'installation du Conseil Municipal reste à déterminer au regard des consignes sanitaires.

A l'issue de la réunion, Monsieur le Sous-Préfet a confirmé la tenue de cette réunion d'installation du Conseil Municipal. Elle aura lieu à huis clos dans la salle des fêtes du pôle culturel, Instruction sera communiquée à Pierre GRASSART et aux services techniques.

Installation du Conseil d'Administration du CCAS :

L'installation du Conseil d'Administration du CCAS sera reportée sauf obligation réglementaire.

Consignes à tous les Services :

Il convient d'adresser, pour chaque Service, par courriel à l'attention de Madame BACCOUT :

- la liste des tâches indispensables afin d'assurer la continuité du service public, ainsi que les tâches pouvant être reportées ;
- les coordonnées de chaque agent (numéro de téléphone portable et adresse mail professionnelle).

Par ailleurs, les demandes de télétravail doivent être transmises exclusivement par le biais d'une Demande d'Assistance Informatique (DAI) : dai@mairie.caudry.fr

Enfin, il est demandé aux agents concernés de se déplacer plusieurs fois chaque semaine dans les locaux de la mairie dans le cadre du suivi du courrier.

Don du sang :

Conformément aux directives préfectorales, le don du sang est maintenu le samedi 21 mars 2020 au Foyer Albert Schweitzer. Les services techniques et le service entretien sont prévenus, de même que Monsieur Paul BRACQ.

Pour conclure, Monsieur le Maire indique que ces dispositions sont susceptibles d'évoluer en fonction de la situation sanitaire.



Le Maire,


Frédéric BRICOUT